



3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -
LOT N°3 NETTOYAGE DES BATIMENTS A
VOCATION ADMINISTRATIVE CULTURELLE OU
SPORTIVE, PASSE AVEC LA SOCIETE GUY
CHALLANCIN**

**DÉCISION N° AU-19-483
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE et au BOAMP le 12 juillet 2019 relatif au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 22 octobre 2019 attribuant le lot 3 - Nettoyage des bâtiments à vocation administrative, culturelle ou sportive du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie, à la société GUY CHALLANCIN, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GUY CHALLANCIN, sise 9-11 avenue Michelet 93400 SAINT OUEN et représentée par Madame Catherine CHALVIN, Présidente, le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie - lot 3 Nettoyage des bâtiments à vocation administrative, culturelle ou sportive.

Le montant maximum annuel du marché s'élève à 472 324,07 € HT (566 788,88 € TTC) décomposé comme suit :

- Prestations forfaitaires pour l'ensemble des bâtiments : 457 324,07 € HT (548 788,88 € TTC)
- Prestations ponctuelles sur bon de commande : 15 000,00 € HT (18 000,00 € TTC)

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement 3 fois, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191203-lmc1H6880H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2019
Date de Publication : 03/12/2019

l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191203-lmc1H6880H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2019
Date de Publication : 03/12/2019